

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | NOUVELLES | VIDÉOS ET PHOTOS | POUR NOUS JOINDRE

Où suis-je : Accueil > Relations de travail > Publications > Faits saillants des négociations collectives de l'Ontario Sommaire - Décembre 2015

Ministère du Travail >

Normes d'emploi

Santé et sécurité

Relations de travail

► Foire aux questions

► Publications

► Formulaires

► Conventions Collectives

► Lois

Mobilité dans la construction
Ontario-Québec

Organismes, conseils,
commissions et tribunaux >

Renseignements >

Bulletins électroniques ▾

► S'abonner

► Quoi de neuf

► Travailleur avisé, travailleur en
santé!

Suivez le ministère ▾

►  Twitter

►  Facebook

►

[Imprimer cette page](#)

Faits saillants des négociations collectives de l’Ontario - Sommaire - Décembre 2015

Diffusion : avril 2016

Dernière mise à jour : avril 2016

Aperçu des négociations

En décembre, les 22^[1] règlements^[2] ratifiés visaient 107 756 employés. L'augmentation annuelle moyenne du salaire de base (AAM) a atteint 0,8 % (0,5 % dans le secteur public; 2,0 % dans le secteur privé). Sept règlements prévoyaient des paiements forfaitaires.

Les industries où les règlements prévoyaient l'AAM la plus élevée étaient le transport, les communications et les services publics, ainsi que les administrations publiques (2,1 %). Dans le secteur de l'éducation, quatre^[3] règlements centraux visant 85 878 employés prévoyaient une AAM de 0,5 % et un paiement forfaitaire de 1 %.

En décembre, l'Indice des prix à la consommation pour l'Ontario s'est établi à 1,7 % et la moyenne pour l'année était de 1,2 %.

Tableau 1 : Augmentation annuelle moyenne par industrie – décembre

Industrie	Règlements	Employés	Augmentation annuelle moyenne (%)	Janvier – Décembre (%)
Primaire	nul	nul	nul	1,9
Fabrication	nul	nul	nul	1,7
Construction	2	1 050	1,5	1,6
Commerce et finances	nul	nul	nul	1,4
Transport, communications et services publics	3	17 492	2,1	1,7
Administrations publiques	3	622	2,1	1,2
Enseignements et services connexes	6	86 451	0,5	0,6
Services de santé et assistance sociale	8	2 141	1,2	1,5
Autres services	nul	nul	nul	1,5
Tous les règlements	22	107 756	0,8	1,0

Aperçu du quatrième trimestre

Durant le quatrième trimestre de 2015, l'AAM était de 0,7 % (63 règlements; 257 352 employés). La durée moyenne des négociations était de 9,9 mois.

Depuis janvier 2015, l'Ontario a connu 46 interruptions de travail. Ces interruptions ont touché 21 242

 YouTube

 LinkedIn

#sécuriTravailON
#équitravailON

employés, soit une perte estimée de 0,02 % du temps de travail en Ontario.

Aperçu des négociations collectives prévues

Les principales conventions expirant au cours du premier trimestre de 2016 touchent la cité d'Ottawa (transport en commun), Logistics in Motion et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail.

[1] [3] Comprend les conditions centrales ratifiées sous le régime de la [Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires](#) (comprend les unités de négociation de moins de 150 employés).

- Council of Trustees Association et FEEEO (2 780 employés).
- Council of Trustees Association et ATEO (4 915 employés).
- Council of Trustees Association et SCFP (58 633 employés).
- Council of Trustees Association et FEESO (19 550 employés).

[2] Unités de négociation comptant au moins 150 employés.

Pour obtenir le rapport complet ou pour vous inscrire à la liste d'envoi, écrivez à cbis@ontario.ca.

ISSN 2371-0616